

neveu, datée de Paris le 2 février et dans laquelle elle semble se disculper des quelques reproches que ce dernier lui faisait: "Je te dirai que la lettre que je t'ai écrite en 1859 était dictée par la douleur profonde et la grande surprise et le désappointement que je ressentais de ta sortie du Lycée St-Louis, moi qui me flattait que tu parviendrais au titre de bachelier... Cependant, quelques mois plus tard, et apprenant que tu n'étais remis à l'étude..." Il me semble qu'il ressort des termes mêmes de cette lettre que Buies a repris ses études en cette année 1859.

En 1860, il les abandonnera de nouveau. Il semble que Buies ne peut longtemps rester heureux, il lui faut toujours d'autres aventures pour satisfaire ses goûts. C'est vers l'automne, 1859, que Garibaldi défait les Autrichiens à Varèse et à St-Ferno et ses succès enthousiasment la jeunesse française. Buies, fasciné, par ces victoires rapides, toujours en quête d'aventures nouvelles, peut-être escapade d'écolier, s'engage volontaire au nombre des mille qui en 1860, commandés par Garibaldi, iront faire la conquête des deux Siciles. Il passe en Italie, se prépare aux manèges des armes avec ses autres camarades, et fait la vie des camps. Cette vie à la longue devient monotone et n'est pas faite pour le caractère indiscipliné de Buies. Son enthousiasme guerrier ne se maintient pas longtemps. Les privations des camps, les marches forcées, le dur exercice au maniement des armes ne conviennent pas à ce fougueux qui se plie à contre-cœur aux commandements. A peine y passe-t-il quelques mois que déjà il déserte l'armée, bousculant la sentinelle sur son passage, insultant même son capitaine. Il aurait vite connu le donjon, peut-être même le poteau d'exécution si un de ses amis n'était venu à son secours et obtint de le faire entrer dans une autre compagnie. Dans une compagnie comme dans l'autre, Buies n'était pas plus heureux, sa carrière militaire était finie. Il voulait maintenant retourner en France à tout prix, grâce à ce même ami il obtint son congé et le 16 septembre, 1860, rentra à Paris où il put reprendre ses études.

C'est encore sur cette lettre de madame Casault, écrite le 22 mars, 1861, que je m'appuie pour dire que Buies a repris ses études en 1860. Dans cette lettre, elle lui reproche une fois de plus d'avoir désobéi à la volonté de son père et d'agir toujours sans prendre les conseils des personnes qui veulent son bien. "Voilà, lui disait-elle, le résultat de faire à ta volonté aussi bien que ta sortie du Lycée, aussi bien que cette malheureuse déroute de l'été dernier", (elle lui écrivait en 1861); et plus loin: "il me reste à répondre au long aux plaintes que tu fais sur tes privations; c'est bien vrai que tu n'as eu que soixante Louis l'an dernier et comme je te l'ai dit de l'autre côté, c'est encore dix Louis de plus que tes revenus te rapportent. Dans le mois de décembre Monsieur Jouby, (qui entre parenthèse s'occupait du jeune homme à Paris pour les Dames Seigneuses) ayant écrit que c'était trop peu, j'ai écrit que j'ajouterais trente Louis de plus."

Et dans une autre lettre en date du 12 août, 1861, elle lui dit: "Je suis très à la gêne... heureusement Arthur qu'une lettre de Monsieur Rameau adressée à Monsieur Tessier est venue à propos nous donner de très bonnes nouvelles de toi; il écrit à monsieur Tessier qu'il t'a vu, mais des dispositions les plus désirables pour un jeune homme; celles de te trouver à l'étude avec ardeur pour te préparer à l'examen du baccalauréat:

Ce qui d'ailleurs est confirmé par Buies lui-même lorsque plus tard il écrit: "Lorsque je revins de France, en 1862, après avoir passé six années, pour refaire entièrement le cours d'études: etc", qu'il a passé réellement six ans à étudier, avec peut-être quelques mois d'absence; et je suis porté à croire que l'assertion de monsieur Charles Ab Der Ealder n'est pas fondée lorsqu'il écrit dans la "Nouvelles Etudes de littérature canadienne française" à la page 73;" La partie scolaire de ces six années se borne à deux ans de Lycée. Le reste du temps, le futur pamphlétaire s'instruit à l'école de la vie, dans les brasseries et sur les grands chemins de Sicile:"

Je crois que nous devons conclure que Buies a quitté le Lycée en 1859 pour reprendre ses études quelques mois plus tard; qu'en 1860, il a passé quelques mois dans l'armée Garibaldienne, pour après continuer ses études. S'il en était autrement, monsieur Jouby, l'ami, le confident de madame Casault, qui était, si je ne fais erreur, prêtre, se serait bénévolement prêté à servir d'intermédiaire entre une tante qui se confie et un neveu sans conduite, et avec ce dernier, aurait machiné tout un plan pour frauder. Monsieur Rameau, un homme des plus respectables, auteur admiré de "Une colonie féodale en Amérique" n'aurait certainement pas menti à l'honorable Juge Tessier, son bon ami canadien, en lui affirmant que Buies, son cousin par alliance, se conduisait bien à Prai, qu'il travaillait avec ardeur pour subir bientôt l'examen redouté du baccalauréat, alors que Buies passait son temps "dans les brasseries et sur les grands chemins de Sicile".

Si Buies a laissé le Lycée St-Louis en 1859, rien ne prouve qu'il n'ait pas suivi d'autres institutions à Paris, où elle sont si nombreuses.

Quoiqu'il en soit, Buies revient au Canada au printemps 1862, heureux de revoir les siens qu'il n'a pas vu depuis 1856 et se jette éperdument dans le journalisme. C'est à cette époque qu'il changea son nom de Buie en Buies afin de le rendre plus facile à prononcer. Entre temps, il étudie le droit et se fait recevoir avocat. Laissons-le raconter lui-même l'aventure, car ce fut une aventure dans sa vie: "C'était, disons en 1866. Ce siècle avait donc soixante-six ans, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est-à-dire, deux ans de plus que Victor Hugo qui naquit en 1802, et quarante-huit ans de plus que moi, qui suis né en 1840. Veuillez me faire ni comparaisons, ni calculs.

"Je venais d'être reçu avocat, grâce à des traits d'audace, dont je ne serais plus capable aujourd'hui, et à d'heureuses supercheries, dont mon patron s'était fait le bienveillant complice.

"Or, mon patron, c'était précisément M. Rodolphe Laflamme, que je viens de rappeler et à qui je demande pardon de ne pouvoir oublier d'avoir été son clerc, lui qui s'est désolé plus d'une fois, j'en suis sûr, d'avoir été mon patron, fatalement, inévitablement.

"Comme tout disciple d'avenir, je n'avais paru au bureau des mon patron qu'une quinzaine de jours, durant mes trois années de cléricature, ce qui fait que je connaissais très imparfaitement la procédure anglo-franco-canadienne; mais, en revanche, je savais encore bien moins le droit. Les examinateurs d'alors n'étaient pas heureusement des tigres altérés de sang de clerc, comme ceux d'aujourd'hui. Ils ne demandaient pas à un aspirant à la profession d'avocat de leur donner la longueur exacte du tibia de Cécrops, ou la quantité de poussière accumulée dans le tombeau de Melchisédech; ils se contentaient d'un simple examen oral, souvent réduit à d'infimes proportions: ils joignaient de plus à une grande bénévolence un flair remarquable, ce qui leur permettait de discerner quelque-fois, dans le candidat, déplorablement étranger aux défenses en droit, aux répliques et aux tripliques, un grand jurisconsulte futur.

"Monsieur Laflamme, qui connaissait mes faibles, et ils étaient nombreux, Dieu merci, avait, par complaisance et par amitié pour moi, chargé sa conscience d'une gigantesque imposture, que n'ont jamais pu lui pardonner les Castors, pourtant les plus accommodants des hommes, comme le ciel dont ils sont l'image sur la terre.

"Il m'avait donné un certificat d'assiduité à son bureau, ce qui était aussi fort que de donner le serpent qui capta indignement notre mère Eve pour celui qui est entrevu périodiquement par différents capitaines ou voyageurs, tous plus distingués les uns que les autres.

"Je me présentais donc devant les examinateurs, avec tous les documents essentiels... moins un, la connaissance du droit. Mais celui-là se compensait par l'assiduité.

"Tous mes examinateurs d'alors sont aujourd'hui des juges, à l'exception d'un seul, qui doit probablement d'être écarté du banc judiciaire à une question qu'il m'avait posé, tandis que je